



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 117848

Texte de la question

M. Jean-Christophe Cambadélis alerte Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les inquiétudes suscitées par la mise en place d'une convention collective unique de la branche « aide à domicile ». Les salariés s'inquiètent de voir certains de leurs acquis remis en cause avec la mise en place d'une nouvelle convention. Ils craignent une aggravation des conditions de travail dont notamment le morcellement du temps de travail, l'augmentation du nombre de dimanches travaillés ainsi que la mise en place du travail de nuit sans compensation. L'aide à domicile constitue un service indispensable, à soutenir et valoriser. Il conviendrait donc de donner aux employés les moyens d'exercer leur mission efficacement et dans des conditions de travail adaptées. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part des mesures qu'elle compte prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Cambadélis](#)

Circonscription : Paris (20^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117848

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9725

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)